

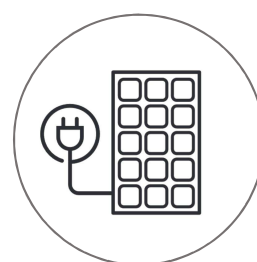
# Aides communales pour l'efficacité énergétique des bâtiments



Conseil au Programme  
Bâtiments



Remplacement de votre  
système de chauffage



Installation  
solaire



Un spécialiste vous explique les principes du Programme Bâtiments et vous conseille gratuitement sur les travaux à réaliser



La commune vous met en contact avec un professionnel et prend en charge l'analyse préliminaire



Les émoluments communaux sont offerts pour le traitement des dossiers solaires

*Tous ensemble, économisons l'énergie*



# Conseil au Programme Bâtiments



Un spécialiste vous explique les principes du Programme Bâtiments et vous conseille gratuitement sur les travaux à réaliser

La Confédération et les cantons ont lancé Le Programme Bâtiments dans le but de faire chuter la consommation d'énergie du parc immobilier suisse et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. En effet, la Suisse doit 40% de sa consommation d'énergie, et à peu près un tiers de ses rejets de carbone, à ses bâtiments.

Pour un propriétaire, un assainissement peut vraiment valoir la peine. Outre la valorisation de son bien immobilier, les économies énergétiques permettent souvent un retour sur investissement raisonnable.

Un bon projet commençant toujours par une bonne planification, la commune de Morlon a mis en place un conseil professionnel et gratuit pour ses citoyens. Un spécialiste vous conseillera par téléphone sur les démarches et bonnes pratiques en matière de rénovation d'un bâtiment. Les prestations téléphoniques suivantes seront prises en charge par la commune :

- Explication et principes de fonctionnement du Programme Bâtiments
- Mesures subventionnées
- Conseils sur les travaux à entreprendre selon votre situation
- Estimation des coûts et des subventions
- Estimation des économies énergétiques et financières
- Explication et aide sur les démarches à entreprendre

## EXEMPLE - ASSAINISSEMENT COMPLET DE L'ENVELOPPE

Année de construction :	1977
Surface chauffée :	200m <sup>2</sup>
Production de chaleur :	chaudière à mazout
Production d'eau chaude :	chaudière à mazout
Consommation de mazout :	3000 l/an



Investissement total	45'000 CHF
Plus-value d'un <b>périphérique</b> par rapport à un ravalement de façades :	22'500 CHF
Subvention cantonale :	9'000 CHF
Déductions fiscales :	7'000 CHF
<b>Coûts de l'amélioration énergétique :</b>	<b>6'500 CHF</b>
<b>Economie énergétique :</b>	<b>700 CHF/an</b>

45'000 CHF
22'500 CHF
9'000 CHF
7'000 CHF
<b>6'500 CHF</b>
<b>700 CHF/an</b>



# Remplacement de votre système de chauffage



La commune vous met en contact avec un professionnel et prend en charge l'analyse préliminaire

Sur la base d'une visite de votre habitation, vous serez **conseillés sur les différents types de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire possibles en remplacement de votre chaudière à mazout ou chauffage électrique existants.**

Pour ce faire, et si disponibles, veuillez ressortir lors de la visite les consommations de chauffage (factures de mazout ou d'électricité) des 3 dernières années.

Vous recevrez ensuite un résumé de votre discussion avec un récapitulatif de votre situation actuelle, les avantages et inconvénients des différents systèmes adaptés à votre habitation, ainsi qu'un chiffrage de la solution proposée :

- **Estimation et comparaison des coûts d'investissement, respectivement du surcoût du remplacement écologique**
- **Calcul de la subvention disponible**
- **Estimation et comparaison des coûts d'exploitation**

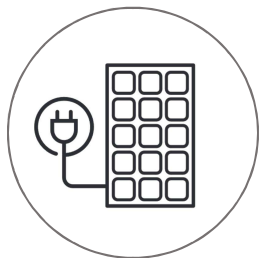
## EXEMPLE - REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE A MAZOUT PAR UNE POMPE A CHALEUR

Année de construction :	1990
Surface chauffée :	200 m <sup>2</sup>
Production de chaleur :	mazout
Production d'eau chaude sanitaire :	mazout
Consommation de mazout :	2'500 l/an



Système proposé :	PAC air-eau avec split
Investissement :	33'000 CHF
Surcoût écologique par rapport à un remplacement de chaudière :	13'000 CHF
Subvention Programme Bâtiments :	6'000 CHF
Déductions fiscales :	5'300 CHF
<b>Coûts de l'amélioration énergétique :</b>	<b>1'700 CHF</b>

Coûts d'exploitation/an	Mazout	PAC
Charges financières	1'250.-	1'750.-
Energie	2'500.-	2'000.-
Entretien	600.-	300.-
Total	4'350.-	4'050.-
<b>Différence</b>		<b>300.-</b>



# Installation solaire PV/TH



**Les émoluments communaux sont offerts pour le traitement des dossiers solaires**

Le droit fédéral prévoit que, dans les zones à bâtir et les zones agricoles, **les installations solaires suffisamment adaptées aux toits** (art. 32a al. 1de l'ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire OAT) **ne nécessitent pas de permis de construire**. De tels projets doivent simplement être **annoncés à la commune** (art. 87 al. 3 ReLATeC).

Les installations solaires prévues par exemple sur des biens culturels (périmètre ISDS) restent soumises à l'obligation de permis de construire et doivent suivre la procédure simplifiée.

**Dans les deux cas, la commune de Morlon ne facture pas d'émoluments à titre de mesure d'encouragement.**

Profitez aujourd'hui des subventions à disposition et des déductions fiscales pour investir dans une installation solaire qui diminuera de manière significative votre facture d'énergie.

## EXEMPLE - INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 45m<sup>2</sup>

Année de construction :	2005
Surface chauffée :	200 m <sup>2</sup>
Production de chaleur :	pompe à chaleur
Production d'eau chaude sanitaire :	Électrique
Consommation électrique:	12'500 kWh/an



Système proposé Installation photovoltaïque de 45m<sup>2</sup> avec commande intelligente de l'eau chaude

Investissement :	22'000 CHF
Subvention :	4'000 CHF
Déductions fiscales :	3'600 CHF
<b>Coûts de l'amélioration énergétique :</b>	<b>14'400 CHF</b>
Frais d'exploitation	-300 CHF
Economie sur la facture d'électricité	1'420 CHF
<b>Revenu d'exploitation/an</b>	<b>1'120 CHF</b>
<b>Rendement financier</b>	<b>6.3%</b>
Retour sur investissement	13 ans